

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 27 avril 2020 à 18 heures 40.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - André Roy  
Siège #3 - Robert Lessard  
Siège #4 - Yvan Paré  
Siège #5 - Michel Marcoux  
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

076-04-2020

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJET À DISCUTER

3.1 - Dépôt du projet de règlement No 075-2020 modifiant le règlement No 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et abrogeant le règlement No 167-80 intitulé « Vidanges et nuisances »

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**3 - SUJET À DISCUTER**

077-04-2020

**3.1 - Dépôt du projet de règlement No 075-2020 modifiant le règlement No 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et abrogeant le règlement No 167-80 intitulé « Vidanges et nuisances »**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code Municipal du Québec, le projet de règlement No 075-2020 modifiant le règlement No 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et abrogeant le règlement No 167-80 intitulé « Vidanges et nuisances » est déposé et une copie est remise à chacun des membres du conseil

ADOPTÉE

**4 - VARIA**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

078-04-2020

**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Yvan Paré, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 18 hrs 48.

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Éric Giguère  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Dany Poulin  
Directeur général & secrétaire-trésorier